

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0031229

13h50

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 3394 Société : RMT

Actif Pensionné(e) Autre : Blanche Mohamed

Nom & Prénom : Blanche Mohamed

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06.61.086.799 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie M22-0031229

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº W21-720232

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricole : 3394

Société : RAN

Actif Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

BEN DIDIANE Mohamad

Date de naissance :

13 9 60

Adresse :

halatnella

Tél. :

0661084399

Total des frais engagés :

1902,40

Dhs

Cadre réservé au Médecin

DOCTEUR BIAZ Abdellatif
Professeur Agrégé
PNEUMOLOGUE ALLERGOLOGUE
Avenue Hassan II Résidence Réda
Bab Mellah - RABAT
tel. 0522 731020

Date de consultation : 09 SEPT 2022

Nom et prénom du malade :

BEN DIDIANE MOHAMED

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Nature de la maladie :

rhume - bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

Enfant

H. HAKAN

10/09/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
SEPT 2022	FS	53	350 DH	INP : UNO 10381212 Docteur BIABU Professeur ALEXANDER CHIMOLLOGUE ALLERGOLOG Hassan II, Résidence Mellah - RABAT 07 73 10 10

EXECUTION DES ORDONNANCES DE LA STACIE TAJ EDJINE

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Rue Echahid Benjachcen n° 568 Montant de la Facture
INPE: 162102628 Pharmacie TAJ EDDINE Rue Echahid Benjachcen n° 568 Hay Branes I - TANGER	09.09.92	Rue Echahid Benjachcen n° 568 Montant de la Facture Pharmacie TAJ EDDINE Rue Echahid Benjachcen n° 568 Hay Branes I - TANGER

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Docteur BIAZ ABDERABAH	SEPT 2022	Radiologique	800 DH
Docteur BIAZ ABDERABAH	09 SEPT 2022	X30 E.R.R (spu. gyn. hix)	500 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdellatif Biaz

Professeur Agrégé

Allergologue (ASTHME) Pneumophtisiologue

Spécialiste Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Diplômé d'Allergologie et d'Immunologie Clinique (Nancy)



الدكتور عبد اللطيف بياز

أستاذ محاضر

اختصاصي في الحساسيات (الضيق) وأمراض الجهاز التنفسي

خريج كلية الطب بباريس

دبلوم الدراسات الخاصة في أمراض الحساسيات (تنفس)

19 SEPT 2022

Rabat, le الرباط في

M^r BENDIDANE MOHAMED

218.00 x 2

- Seretide Spray 250



SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier brou al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM
20 mg
Boite 14
64015DMP/21/NRQ P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

• 2 pulv avant petit déjeuner

• 2 pulv avant dîner

x 60j

941.00

- Sterimar

82.10 x 4

- Inexium 20

5 pulv 1j



1 gel = jeun

x 60j



→ T. 858.40

Docteur BIAZ Abdellatif

Professeur Agrégé

PNEUMOLOGUE ALLERGOLOGUE

Avenue Hassan II, Résidence Réda

Bab Mellah - RABAT

Tél: 05 37 73 10 20

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier brou al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM
20 mg
Boite 14
64015DMP/21/NRQ P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier brou al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM
20 mg
Boite 14
64015DMP/21/NRQ P.P.V: 82,10 DH
6 118001 020591

SYNTHEMEDIC
22 rue zoubier brou al aquam roches
noires casablanca
INEXIUM
40 mg
Boite 14
641/15DMP/21/NRQ P.P.V: 123,60 DH
6 118001 020607

05 37 73 10 20

شارع الحسن الثاني - إقامة رضى، عمارة أ - ساحة باب الملاح (قرب مصانع Réda, Place Bab Mellah (Près de Rédala) - Rabat

SERETIDE

propionate de fluticasone/
salmétérol

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 218,00 DH

ID:648121



6

118001141876

Lot
EXP

06 2023

9E8S

SERETIDE

propionate de fluticasone/
salmétérol

GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 218,00 DH

ID:648121



6

118001141876

Lot
EXP

06 2023

9E8S

Docteur Abdellatif Biaz

Professeur Agrégé

Allergologue (ASTHME) Pneumophtisiologue

Spécialiste Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Diplômé d'Allergologie et d'Immunologie Clinique (Nancy)



الدكتور عبد اللطيف بياز

أستاذ محاضر

اختصاصي في الحساسيات (الضيق) وأمراض الجهاز التنفسى

خريج كلية الطب بباريس

diplôme des études spéciales en maladies respiratoires (تنفس)

09 SEPT 2022
Rabat, le الرباط في

BENDIDANE

MOHAMMED

K30 EFR (Spinale)

500DH

(cinq cent dirham)

Patient

2024061

*Docteur BIAZ Abdellatif
Professeur Agrégé
PNEUMOLOGUE ALLERGOLOGUE
Avenue Hassan II, Résidence Réda
Place Bab Mellah - RABAT
Tél : 05 37 73 10 20*

05 37 73 10 20

شارع الحسن الثاني - إقامة رضى، عمارة أ - ساحة باب الملاح (قرب مصلحة الماء والكهرباء) - الرباط
Avenue Hassan II, Résidence Réda, Place Bab Mellah (Près de Rédal) - Rabat

Docteur Abdellatif Biaz

Professeur Agrégé

Allergologue (ASTHME) Pneumophtisiologue

Spécialiste Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Diplômé d'Allergologie et d'Immunologie Clinique (Nancy)



الدكتور عبد اللطيف بياز

أستاذ محاضر

اختصاصي في الحساسيات (الضيق) وأمراض الجهاز التنفسى

خريج كلية الطب بباريس

دبلوم الدراسات الخاصة في أمراض الحساسيات (تنفسى)

09 SEPT 2022

Rabat, le
الرباط في

BENDIDANE MOHAMED

Radiie Pneumon

2004

(Date)

(age)

(الحالة)

Patient
28M4065

*Docteur BIAZ Abdellatif
Professeur Agrégé
PNEUMOLOGUE ALLERGOLOGUE
Avenue Hassan II, Résidence Réda
Bab Mellah - RABAT
Tél.: 05 37 73 10 20*

05 37 73 10 20

شارع الحسن الثاني - إقامة رضى، عمارة أ - ساحة باب الملاج (قرب مصلحة الماء والكهرباء) - الرباط
Avenue Hassan II, Résidence Réda, Immeuble A - Place Bab Mellah (Près de Rédal) - Rabat

Docteur Abdellatif Biaz

Professeur Agrégé

Allergologue (ASTHME) Pneumophtisiologue

Spécialiste Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Diplômé d'Allergologie et d'Immunologie Clinique (Nancy)



الدكتور عبد اللطيف بياز

أستاذ محاضر

اختصاصي في الحساسيات (الضيق) وأمراض الجهاز التنفسي

خريج كلية الطب بباريس

دبلوم الدراسات الخاصة في أمراض الحساسيات (تنفس)

09 SEPT 2022
Rabat, le الرباط في

BENDIDANE

MOHAMED

Compte Rendu de la Reunion Plastique
Nom de la

*Docteur BIAZ Abdellatif
Professeur Agrégé
PNEUMOLOGUE ALLERGOLOGUE
Avenue Hassan II, Résidence Réda
Bab Mellah, RABAT
Tél.: 05 37 73 10 20*

05 37 73 10 20

شارع الحسن الثاني - إقامة رضى، عمارة ١ - ساحة باب الملاح (قرب مصلحة الماء والكهرباء) - الرباط
Avenue Hassan II, Résidence Réda, Immeuble A - Place Bab Mellah (Près de Rédal) - Rabat

Professeur BIAZ Abdellatif

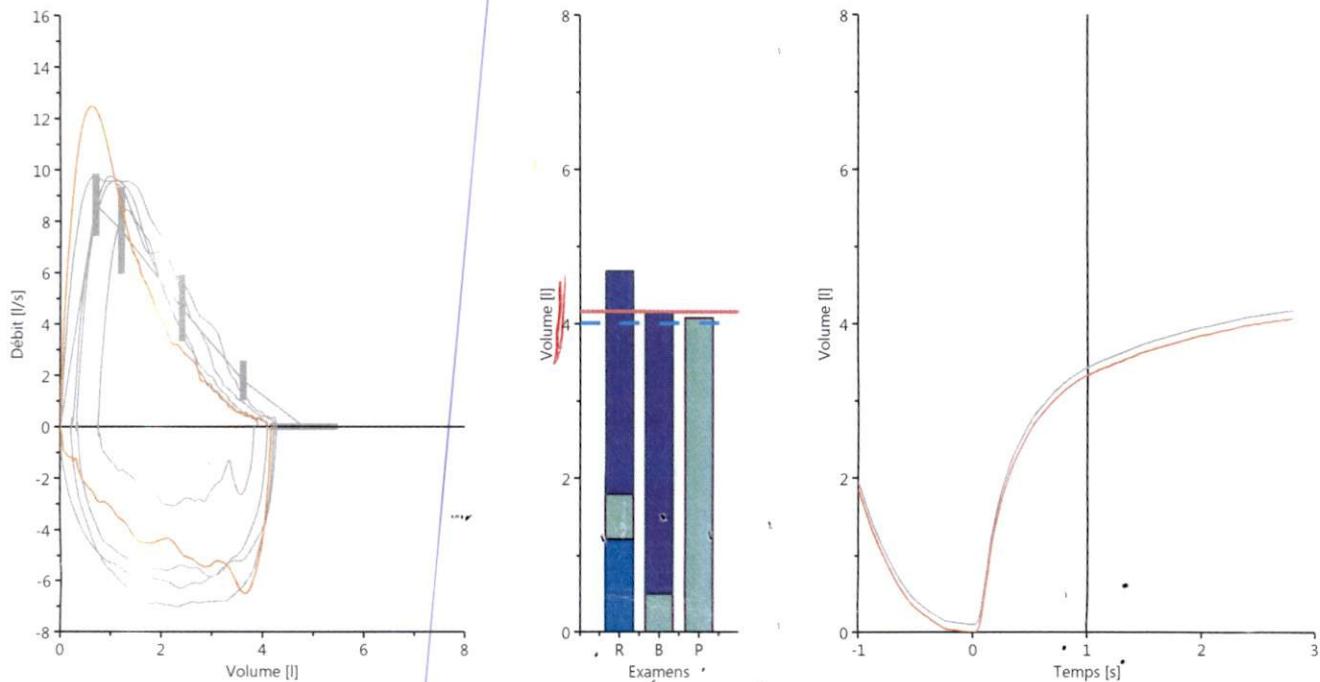


Allergologue Pneumologue Tél : 0537 73 10 20

Av Hassan 2 Rés Réda bab Mellah Rabat

Nom	bendidane	Âge	61 Ans	IMC	24,7
Prénom	mohamed	Taille	181,0 cm	ID visiteur	Zeineb
Né le	19/09/1960	Poids	81,0 kg	Tabagisme	
ID patient	benmoh190960	Genre	Masculin	Diagnostic	

Pre: 09/09/2022 11:53 Ambiance: 27,6 °C 1003 hPa 69 % LFX 1.7.0
Post: 09/09/2022 11:56 Ambiance: 27,6 °C 1002 hPa 69 % Prédictions: ECCS93_GLI



	Réf	Pre	Pre % Réf	Post	% Réf	Z-Score	Pre % Post	
CV in	[L]	4,68	4,08	87 %	4,16	89 %	-0,9	2 %
CVF	[L]	4,81	3,89	81 %	4,07	85 %	-1,1	5 %
VEMS	[L]	3,69	3,43	93 %	3,38	92 %	-0,6	-1 %
VEMS/CVin	[%]	76,23	84,05	110 %	81,27	107 %	0,7	-3 %
DEM75	[L/s]	7,64	9,54	125 %	10,17	133 %	1,5	7 %
DEM50	[L/s]	4,62	5,98	129 %	4,12	89 %	-0,4	-31 %
DEM25	[L/s]	1,80	1,60	89 %	1,40	78 %	-0,5	-13 %
DEM25-75	[L/s]	3,02	4,53	150 %	3,44	114 %	0,4	-24 %
DEP	[L/s]	8,64	9,74	113 %	12,49	145 %	3,2	28 %
AEX	[L*s]	20,78	19,80	95 %	20,28	98 %		2 %